



Conseil général du 12.02.2025 du 12 févr. 2026

jeudi 12 février 2026 · 19:30 - 22:30 (Europe/Zurich) | Salle Polyvalente - Promasens

Participants

Présents	Andrea Bagnuoli, Nicole Barbey, Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Francis Braillard, Dimitri Burnier, Delphine Camilleri, Pauline Chenevard, Sylvain Chevalley, Daniel Crausaz, Magalie Conus, Xavier Cuérel, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Christine Gremaud, Emmanuel Gremaud, Jérôme Jaccoud, Damien Hoffmann, Damien Menoud, Thorsten Michels, Eric Monney, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Jacqueline Pigué, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Mike Turra, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Joseph Aeby, Loris Bossi, Alain Chollet, Claude Conus, Christophe Jaccoud, Antoinette Piccand, Karine Charrière
Excusés	Fabrice Buser, Tanguy Chatton, Marine Clément, Michel Dougoud, Robin Jaquier, François Menétrey, Samuel Prélaz, Mathieu Senn

1 Constitution de la séance

M. le Président salue le public nombreux qui s'est déplacé pour assister aux débats du législatif, ainsi que Mme Julie Rudaz pour la Liberté et M. Valentin Castella pour la Gruyère. Il salue encore les membres du Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général.

M. le Président annonce que le bureau est composé de M. Arnaud Boschung, Président, Franco de Andrea Vice-Président, de Mmes Marylène Dorthe, Sylvie Wenger et Jacqueline Pigué, scrutatrices, M. Emmanuel Gremaud, scrutateur et de Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mme Marine Clément, MM. Fabrice Buser, Tanguy Chatton, Michel Dougoud, Robin Jaquier, François Menétrey, Samuel Prélaz et Mathieu Senn. M. Andrea Bagnuoli a annoncé arriver vers 20h00.

M. le Président explique que le législatif siège à 47 personnes et constate que **39 membres** (38 membres jusqu'à 19h45) sont présents, **8** sont excusés. Le quorum est atteint. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **20 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. **M. le Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle. Il rappelle à chacun de bien vouloir se présenter avant la prise de parole.

M. le Syndic salue et remercie, au nom du Conseil communal, les membres du conseil général et le public venu en nombre. Il constate que les sujets émotionnels sont toujours les mêmes et lorsque nous parlons d'argent, la motivation en est aiguisée.

M. le Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 22 janvier 2026 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 23 janvier 2026, au pilier public, sur le site internet communal et via l'application Illiwap. Il demande si le mode de convocation fait l'objet de remarque à l'assemblée. Ceci n'étant pas le cas et puisque le quorum est atteint nous pouvons passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation. **M. le Président** propose au législatif de modifier l'ordre du jour en déplaçant la lecture du rapport de la commission financière et les débats après la présentation des budgets au niveau du point. Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour ainsi modifié : 5.1. Présentation du budget de résultats / 5.2. Présentation du budget des investissements / 5.3 Rapport de la Commission financière, débats / 5.4 Approbation des budgets.

Votants : 38 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 38 Non : 0



La modification de l'ordre du jour **est approuvée à l'unanimité.**

L'assemblée peut dès maintenant débattre valablement, **M. le Président** ouvre la séance à **19h37**.

2 Approbation du procès-verbal du 15.12.2025

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 15.12.2025. Ce dernier a été mis à disposition des membres sur la plateforme WEDO et est disponible sur le site internet communal, il ne sera alors pas lu ce soir. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver le procès-verbal.

Votants : 38 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 **Oui : 38** Non : 0



Le procès-verbal du 15.12.2025 **est approuvé à l'unanimité.**

3 Présentation générale du budget 2026 (présentation globale)

M. le Président passe la parole à **M. le Syndic** pour la présentation globale du budget. Pour rappel, cette présentation est informative afin que les points suivants puissent être votés en toutes connaissances des incidences dues aux modifications des coefficients d'impôt et de la contribution immobilière.

M. le Syndic commence la présentation avec une évolution du coût par habitant dans la commune. Lorsque nous élaborons un budget, **M. le Syndic** explique que nous prenons en compte plusieurs indicateurs. Il y a les dépenses liées qui nous sont imposées par le Canton, le District et les diverses associations de communes dont nous sommes membres, puis la partie communale dont nous sommes compétents en matière de décisions.

ndlr : M. Bagnuoli arrive en séance à 19h45, le nombre de membres présents passe à 39 et la majorité reste à 20.

En créant le budget 2026, **M. le Syndic** en tant que responsable des finances s'est demandé qu'est-ce qui a changé et qui fait que tout à coup nous avons de la peine à boucler le budget. Nous n'avons pas de robinet qui coule, ni d'événements communaux qui pourraient perturber fondamentalement le bon fonctionnement financier... alors qu'est-ce qui cloche. Il souhaite alors présenter une analyse valable pour la quasi totalité des communes du district et qui est très proche du canton. C'est un tableau indiquant l'évolution des coûts par habitants entre 2020 et 2026. Ce tableau n'est pas une science exacte et reste respectable car les clés de répartitions au niveau régional ou cantonal prennent en compte le nombre d'habitants.

M. le Syndic explique qu'entre 2020 et 2026, nous avons mis en place une nouvelle loi sur la défense incendie et cela a un impact non négligeable au chapitre du Service du feu, il y a une augmentation/explosion des coûts de 84% en 6 ans. Avant, nous pouvions couvrir les coûts de défenses incendie par les taxes non pompier et aujourd'hui, cela ne couvre que la moitié des coûts, le solde de la facture devant être couvert par l'impôt.

L'AES est de la compétence de la commune et l'augmentation de 7% en 5 ans est donc stable et expliquée par l'augmentation de la population. En ce qui concerne l'accueil familial de jour, nous sommes passés de 52.--/habitant à 86.--, l'augmentation est de 65%. Pour l'enseignement spécialisé, il y a 34% d'augmentation. L'enseignement primaire repose sur 2 piliers, soit la participation de la commune aux coûts de l'enseignement primaire à l'échelle du Canton où s'ajoute encore les coûts de notre propre cercle scolaire. Avec une augmentation de 9%, les coûts sont plutôt maîtrisés. Pour les affaires sociales l'augmentation de notre contribution a augmenté de 41%. Pour la Santé, les homes médicalisés du district font exploser les charges des communes, avec une augmentation par habitant de 430.-- à 595.-- en 5 ans, soit 38%. Cela est dû au vieillissement de la population et de la réalisation des homes de Siviriez et Vuisternens. Pour le COG l'augmentation est de 45%, principalement en raison de Epicentre, la réfection et l'agrandissement du CO. En calculant la moyenne de ces charges, nous sommes passés d'un coût par habitant de CHF 1'930.-- en 2020 à CHF 2'613.-- en 2026, soit une augmentation de 35%. Parallèlement à cela, la moyenne fiscale par habitant s'est réduite de 1.5%. Le premier dérapage mathématique est perceptible puisque qu'avec une hausse de 35% des coûts par habitants, la moyenne fiscale reste sensiblement identique.

D'une manière globale, l'impact sur la commune de 2600 habitants, ce qui coûtait 5 millions en 2020, coûte dorénavant 6 millions. Il y a donc 1'775'000.-- à aller chercher dans le fonctionnement pour faire face à nos obligations communales. Nous nous rendons compte que c'est une tendance générale pour quasi l'ensemble des communes. La première question fondamentale est de savoir comment faire face à ces augmentations de coûts. La réponse est en réduisant les autres dépenses de la commune et potentiellement en augmentant les taux d'impôts, car c'est la seule source de revenu communal.

M. le Syndic souhaite rappeler, sans vouloir trouver des excuses, qu'il nous manque un indicateur de taille pour la gestion des finances aujourd'hui, car nous n'avons pas de compte clos depuis la fusion et cela nous empêche quelque peu d'avoir une référence claire et cela est un peu destabilisant. Lors de la préparation du budget 2025, la tendance était déjà un peu défavorable. Le fonctionnement communal est à stabiliser avec la fusion. L'enveloppe budgétaire ouverte sur de multiples projets débutés, pour la plupart avant la fusion, se monte à environ CHF 10'000'000.-- (~4 mios pour Rue et ~2 mios pour chacune des 3 autres communes). Ce chiffre conséquent est bien réel.

Au moment où nous pensions avoir établi un budget 2026 correct et acceptable, sont arrivés les effets du plan d'assainissement des finances cantonales (PAFE) où, le Canton qui connaît également une période complexe, a transféré certaines charges sur les communes. Pour Rue, cela représente environs CHF 400'000.--. Bien que les députés aient refusé le budget cantonal, le Conseil communal a estimé qu'il ne serait pas possible d'échapper à ce transfert de charges et a pris la totalité des coûts du PAFE dans le budgets 2026. **M. le Syndic** ajoute que cela est peut-être trop pessimiste, nous le verrons dans le futur. Nous avons un autre élément important qui est l'effet des associations de communes régionales, qui dans 2 cas (RSG + COGI), ont adapté les finances communales en raison des investissements consentis jusqu'à maintenant. La participation communale a donc augmenté et Rue paie le 10.2% des dépenses des associations de districts, il s'agit d'un élément important sur le budget.

M. le Syndic pose la question ouvertement si nous sommes une exception et que nous n'avons pas été bon dans la gouvernance locale et que cela retombe sur les chiffres qui ne sont pas très bons. Comparaison n'est pas raison, et il est intéressant de voir où nous nous positionnons. Le Canton lui-même n'a pas de budget actuellement, nous ne sommes donc pas une exception. D'autres communes ont également appliqué des hausses d'impôts. Un rapport sur les finances cantonales a été établi par le Service des Communes, qui informe que plus de la moitié des communes fribourgeoises sont dans la difficulté au niveau des finances. Le Conseil communal a reçu plusieurs remarques, commentaires et eu quelques débats qui disaient qu'avant la fusion nous aurions l'avenir un peu plus facile et un peu plus d'ambitions en matière intercommunale et finalement nous avons l'effet inverse. C'est complexe certes, mais tout cela nécessite une réflexion pour les élections générales.

En décembre 2025, le budget a été mis à disposition du législatif avec un taux d'impôt à 89%. Ce taux était mathématiquement insuffisant et le législatif l'a très bien fait remarquer. En regardant l'assemblée ce soir, **M. le Syndic** constate qu'il n'y a pas beaucoup de sourires sur les visages, c'est normal aux vues de l'ordre du jour et les augmentations qui seront votées. Le rôle de chacun aujourd'hui est d'assumer maintenant ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires. Tout cela vaut aussi pour le Canton et la Confédération et pas uniquement pour les communes. Le budget a été revu à deux reprises de manière ciblée par le Conseil communal, depuis la séance de décembre 2025. Il n'y a pas beaucoup de possibilité d'action et dans la majorité des cas les mêmes lignes ont été gardées.

Par la réorganisation de l'administration, il a été possible de réduire les charges avec des départs de personnel, dont les postes n'ont pas été remplacés. Le Conseil communal a également décidé le gel ou la suspension de certains investissements, partant du principe "est-ce que cet investissement est utile" ou "est-ce que cet investissement est nécessaire". Comme nous ne pouvons plus s'offrir ce que nous aimerions, c'est l'heure des choix. Certaines décisions ont dû être prises et les projets suivants ont été définitivement supprimés :

- Chauffage à distance (remplacé par la rénovation potentiel du Trieur)
- Parking souterrain du Champ-de-Foire à Rue (coûts de construction qui explosent et un potentiel déficit par rapport à l'exploitation).

La Commune a collaboré avec le Service des Communes (SCom) pour encadrer/réunir toutes les informations possibles sur les finances des communes. En conclusion, **M. le Syndic** rappelle que les élus du législatif et de l'exécutif sont les seuls à pouvoir et devoir prendre des décisions pour améliorer la situation financière de la commune. Il est nécessaire de faire face à cette situation. C'est dans cet esprit que le budget a été élaboré. Il serait bien d'éviter d'ouvrir une chasse aux

coupables à cette situation car, bien que cela devienne un problème dans la société actuelle, elle ne rapportera pas d'argent. Il y aura de nouvelles autorités en avril prochain, mais les chiffres resteront. Il est nécessaire de garder la tête froide et de prendre des mesures adéquates.

Il ajoute encore que le problème de la politique n'a pas de mémoire. A l'époque, toutes les communes de la Glâne, et particulièrement celle du sud de la Glâne, avait un taux d'impôt à 125%, avec l'ancienne législation. Cette période difficile a pourtant permis de faire des investissements importants, avec notamment la salle dans laquelle nous nous trouvons ce soir, en investissant en mettant nos intérêts ensemble. Aujourd'hui nous sommes au bout des 30ans d'investissement de la salle polyvalente. **M. le Syndic** conclu sur ce constat, nous n'avons pas le choix, nous devons être responsables et fiers de faire partie des gens qui ont force de décision sur la vie locale.

M. le Syndic cède la parole à **M. G. Muller** pour la suite de la présentation globale.

M. Muller pour compléter la présentation donne des informations plutôt techniques et légales. Le législateur cantonal prévoit un dispositif destiné à limiter l'endettement des communes principalement sur trois points, la même façon de l'endettement, l'équilibre financier, et puis la possibilité de prévenir les déficits structurels dans les situations dans lesquelles par exemple aujourd'hui on se retrouve. Nous nous basons alors sur deux textes de lois principaux, soit la loi sur les finances communales et son ordonnance. L'article 1, LFin a un objectif principal pour les communes, de leur permettre de gérer les finances de manière économe et efficace, et de garantir un équilibre financier. Ce sont les deux principales choses que cette loi a comme objectif pour les communes. On a également un deuxième grand chapitre, la planification financière qui est une obligation légale. Le choix s'est porté sur une planification financière à cinq ans. Elle a pour but d'anticiper l'évolution des charges de recettes, identifier tout risque de déficit, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour les investissements à venir. Et ces principes, nous les retrouvons dans l'article 6 LFCo. L'intérêt général de la planification financière est d'anticiper l'évolution des finances futures à moyens et longs termes pour garantir l'équilibre budgétaire. Ainsi, on évite aux communes des mauvaises surprises ou d'entrer dans des spirales de l'endettement, d'entrer dans des déficits structurels propres à la commune, voilà l'objectif principal.

M. Muller poursuit en indique que tout cela a été pris en compte pour proposer le budget soumis ce soir. Un autre principe très important, c'est avoir une gestion stricte des dépenses. Toujours dans la loi des finances communales, une distinction est faite entre les dépenses nouvelles et les dépenses liées. Les dépenses nouvelles sont celles que l'exécutif décide dans la limite de sa compétence. Les dépenses liées représentent toutes ces dépenses dont a longuement parlé M. Le Syndic, soit les coûts des associations intercommunales, ou tout ce qui a attrait au service social du district, des écoles et tout ce qui est apparenté. Les communes ne peuvent engager de dépenses nouvelles que si elles peuvent justifier la couverture financière pour ces dépenses. Le seul levier qui est possible, c'est d'agir sur la répartition au sein d'une association intercommunale donc les clés répartitions. L'intérêt, c'est d'empêcher l'endettement non maîtrisé, soit éviter de rentrer dans ce qu'on appelle la spirale de endettement. Un dernier point très important sur lequel insiste aussi le législateur fribourgeois. C'est dans tout d'abord, dans la loi sur les finances communales, on retrouve le principe de les indicateurs MCH2. Il y en a deux principaux qui sont relevés lesquels servent à limiter l'endettement, c'est le taux d'endettement qui ne doit pas dépasser 200%, et le degré d'autofinancement qui vient en premier recours. Si maintenant on devait dépasser 200%, il faudrait atteindre minimum 80% de moyenne des cinq dernières années.

En conclusion, cette législation fribourgeoise vise trois principaux objectifs: l'équilibre budgétaire dans la philosophie, c'est-à-dire que la législation autorise de présenter des budgets et de boucler des comptes déficitaires, pour autant que le capital puisse le couvrir. Maintenant, c'est plus dans une philosophie de chercher à avoir comme on l'a dit tout à l'heure, une gestion économique des dépenses. Donc c'est pas parce qu'on présente un budget déficitaire de CHF 200'000.-- que nous sommes hors-la-loi. Ensuite, il y a le principe de prudence financière à respecter avec la limitation de l'endettement. Finalement, une gestion qui permet d'éviter une évolution croissante de la dette, soit empêcher un endettement qui augmente de façon incontrôlée et garantir la perennité financière des communes.

M. Muller propose de terminer avec les chiffres à la fois du district puis sur les indicateurs de la commune.


La première diapositive donne une information sur l'effort d'investissement des communes. C'est-à-dire sur le compte d'investissement mais sans subvention. Ce qu'on peut constater c'est que la Commune de Rue est une de celle qui a investi le plus dans le district. Rue est linéaire dans ses investissements sur les 3 dernières années, tandis que les autres communes font plus le yoyo ou

sont plus basses. Nous le verrons plus tard, toutes ces communes ont un taux d'impôt supérieur à celui de Rue. Le réflexe immédiat du Conseil communal a été d'agir sur les investissements et en parallèle sur le taux d'impôt. On ne fait pas des miracles, c'est-à-dire que si on décide d'investir, on doit aussi avoir les rentrées financières et les recettes qui vont en parallèle. **M. Muller** poursuit avec l'indicateur du taux d'endettement net, c'est une comparaison à l'échelle du district de la Glâne. La Commune de Rue est dans les taux d'endettement les plus élevés, toutefois nous sommes, selon lui dans une tendance assez moyenne, car le tiers des communes ont cet indicateur similaire au nôtre. Et on vient sur cet indicateur du degré de financement dont je vous parlais avant, je rappelle qu'il doit être 80 % au minimum si on dépasse 200 % de 80 % sur les cinq dernières années. Alors là on est très mauvais de ce côté là, mais c'est quelque chose qui est connu. Nous on est à -2027%. Après il y a des communes qui sont très très hautes de ce côté là, mais on approche quand même une moyenne qui est aux alentours des 200.

Finalement, il présente la variation du taux d'impôt depuis 2021 dans le district. Nous voyons que nous sommes à une moyenne qui ne bouge pas trop, sachant que le plus haut est à 97% et le plus bas à 77% (Rue). En 2025, la projection montre un taux de 211% (avec un taux d'impôt à 95%) pour arriver en 2030 à 208%. Les associations intercommunales font que la part de taux d'endettement de la commune est la principale cause de l'endettement à Rue. Sans les charges des associations, nous aurions en 2025 un taux d'endettement de 8%, puis en 2030 de 50%. La planification financière est calculée avec un taux d'impôt à 95 %. Donc là on a encore une marge jusqu'à 100 % voire 125 évidemment c'est pas le but. Mais on serait à 2000% pour la première année, puis après ça descend un peu ça se stabilise autour des 200.

Dans les années à venir, les associations de communes pèseront moins de le budget communal et nous pourrons plus investir pour nos propres besoins. L'indicateur qui va de pair avec le point d'avant est le degré d'autofinancement pour arriver en 2030, nous arriverons à -230%. Malgré les mesures que nous prenons, nous n'arrivons pas à tenir la législation fribourgeoise. Nous collaborons directement avec le SCom pour trouver des solutions à longs termes.

Il rappelle encore l'évolution du capital propre (montant permettant de couvrir notre déficit) : En 2024 : CHF 14'700'000.-- env.; en 2025 : CHF 14'191'000.--; pour arriver 2030 : CHF 11'800'000.--. Nous ne sommes pas dans une situation catastrophique, nous ne sommes pas en train de voir la banqueroute arriver, mais des mesures doivent être prises et une stabilité doit être trouvée.

 Evolution coûts par hab 2020-2026.pptx

M. le Président remercie pour toutes les informations données.

4 Coefficients et taux d'impôts

4.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.00% à 95.00% de l'impôt cantonal de base

Une nouvelle fois le micro est cédé à **M. le Syndic**.

M. le Syndic rappelle que historiquement les 4 communes se situaient aux alentours de 82-84 cts, pendant longtemps. Puis les communes ont un peu joué avec le coefficient fiscal durant les dernières années. Avant la fusion, il a été décidé de définir le point d'impôt à 77%. Tous se sont rendus compte rapidement que nous ne pourrions pas continuer comme cela et qu'une augmentation d'impôt devrait être votée. Raison pour laquelle une proposition a été faite en décembre, mais tous se sont rendus compte que ça ne suffirait pas. A partir de ce moment-là, ça n'est plus une case à trou ou une carte option, le Conseil communal a alors proposé d'aller directement là où ça fait le plus mal tout de suite parce que si nous passons à un taux de 92 et que cela ne suffit pas pendant les 2 ans, revenir vers le législatif pour dire "on s'est trompé, il faut augmenter encore" serait une méthode tout à fait criticable. Par contre en allant 95%, nous assurons une décision qui est assez radicale, mais avec quelques options ou quelques indicateurs qui nous permettent d'entrevoir quand même une amélioration sensible ces prochaines années. Le point de vue du Conseil communal est d'aller vers quelque chose qui répond aux exigences d'aujourd'hui. Et puis il est assez peu de probable qu'il y ait une levée de bouclier si dans un délai correct, on peut déjà imaginer revenir à un taux plus bas. D'une manière générale, les finances publiques en d'autres indicateurs, on parle même de communes à CHF 1.-. On se pose finalement même la question du pourquoi l'Etat coûterait plus cher que la Commune en matière fiscale puisque finalement les services demandés sont aussi dans nos tâches. Le Conseil communal a décidé de proposer un taux d'impôts à 95%, cela est rationnel et mathématique.

4.2 Préavis de la Commission financière, débats et vote

M. le Président remercie **M. le Syndic** et demande à la commission financière de faire lecture de leur rapport.

M. C. Bays indique que la Commission financière estime que l'effort fiscal demandé dans le contexte actuel ne peut pas reposer exclusivement sur les personnes physiques. Elle considère qu'une adaptation du taux d'imposition des personnes morales doit également être envisagée, non pas dans l'objectif de générer des recettes significatives supplémentaires, mais afin de répartir l'effort fiscal de manière plus équilibrée. La Commission est consciente que l'augmentation du taux d'imposition des personnes morales n'aura qu'un effet financier limité à court terme, le rendement actuel de cet impôt étant relativement modeste. Cette mesure ne vise donc pas à résoudre, à elle seule, les déséquilibres financiers de la Commune. Elle s'inscrit avant tout dans une logique d'équité fiscale et de cohérence dans la répartition de l'effort fiscal, dans le contexte financier actuel.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière :

- soutient le principe d'une adaptation fiscale, rendue nécessaire par la situation financière de la Commune ;
- estime que l'effort fiscal doit être partagé et que les personnes morales doivent également être mises à contribution dans une optique d'équité;
- se réserve la possibilité de proposer un amendement en séance, en lien avec l'imposition des personnes morales.

 4.2.1 Préavis CoFIN .- coeff.pdf

M. le Président remercie la commission financière pour son rapport clair et ouvre les débats. L'amendement peut se faire sur un taux d'impôt proposé par le Conseil communal. Pour maintenir le point, il serait nécessaire de l'ajouter sur le prochain ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.00% à 95.00% de l'impôt cantonal de base.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 1 Oui : 36 Non : 2



La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77% à 95% **est accepté à la majorité des voix.**

4.3 Modification du taux de contribution immobilière de 1.50%o à 2.50%o

M. le Syndic est sollicité pour la présentation de la modification du taux de contribution immobilière.

M. le Syndic explique que le taux proposé a été décidé déjà lors de la préparation de la fusion. A part Ecublens, toutes les communes avaient déjà un taux entre 2 %o et 2.5%o.

Le Conseil communal a décidé que les propriétaires devaient aussi participer aux mesures financières. La taxe immobilière a pour but de financer les infrastructures communales. Alors si nous sommes pas tout à fait en concordance avec la commission financière sur les personnes morales donc les entreprises, nous défendons aussi que les propriétaire peuvent contribuer au travers de la contribution immobilière.

Souvent, on se pose la question à quoi sert la contribution immobilière est-ce que c'est pas un impôt déguisé, est-ce que nous devrions faire disparaître cette taxe. Il y a aussi un autre raisonnement qui consiste à dire que comme ça touche les propriétaires, cette taxe est nécessaire au financement des infrastructures dites publiques ou de confort/de qualité de vie à l'échelle communale et régionale. Historiquement, nous étions plutôt en-dessus de 1,5% Comparaison n'est pas raison, mais dans le district la moyenne de la contribution immobilière se situe autour de 2 et 2.5%o. Bien que l'avis du Conseil communal diverge de celui de la commission financière, l'impôt sur les personnes morales n'a pas été relevé afin d'éviter une triple imposition, pour les chefs d'entreprises vivant dans la commune et ayant l'entreprise sur la commune.

4.4 Préavis de la Commission financière, débats et vote

M. le Président remercie **M. le Syndic** et demande à la commission financière de faire lecture de leur rapport.

M. C. Bays fait lecture du rapport qui indique le rapport était commun au 2 points.

 4.2.1 Préavis CoFIN .- coeff.pdf

M. Le président remercie la Commission financière pour le rapport et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée la modification du taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.50‰.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 2 Oui : 28 Non : 9



La modification du taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.50‰ est **accepté à la majorité des voix**.

5 Budget 2026

5.1 Présentation du budget de résultats

M. Le Président donne la parole à **M. Muller**, administrateur des finances, pour la présentation du budget de résultat (fonctionnement) 2026.

M. Muller va passer tous les chapitres un par un.

Chapitre 0 - Administration générale : excédent de charge pour 1'158'085'000. différence dûe à 2 EPT non remplacé à l'administration.

Chapitre 1 - Ordre et sécurité : excédent de charges de 361'383.--

Chapitre 2 - Formation. Excédent de charges de 4'200'000.--. Pour rappel 1 point d'impôt représente CHF 73'000.--.

Chapitre 3 - Culture ; Excédent de charges de 164'221.--

Chapitre 4 - Santé = Excédent de charges de 1'545'000.--

Chapitre 5 - Prévoyance sociale = Excédent de charge 1'833'000.--

Chapitre 6 - Trafic et télécommunication : Excédent de charges CHF 843'000.--

Chapitre 7 - Protection de l'environnement/Aménagement du territoire ; Excédents de charges 89'000.--

Chapitre 8 - Economie publique = Excédents de charges 78'000.--

Chapitre 9 : Impôts et Finances = Excédents de produits de CHF 9'810'000.--

Cela donne un budget déficitaire de CHF 265'277.27.

M. X. Cuérel demande dans quel budget (2025 ou 2026) est le montant de la subvention de la fusion.

M. Muller explique que cela a été voté pour qu'il passe dans le budget 2025. Mais nous ne l'avons pas encore touché.

 Budget 2026_RECAP Résultat.pdf

5.2 Présentation du budget des investissements

M. le Président donne la parole à **M. le Syndic** pour la présentation du budget des investissements.

M. le Syndic émet la remarque introductive suivante deux mesures contraignantes ont été prises par le Conseil communal.

Premièrement, l'exécutif ne propose aucun nouvel investissement dans le budget 2026, en raison des restrictions financières à opérer. Cela est bien entendu émotionnel. Nous étions proche de mettre le point de la nouvelle école aux débats, mais à la majorité, le Conseil communal a fait le choix de ne pas le présenter ce soir car cela a énormément d'impact sur toute la vie communale. Il est difficile de présenter un paquet de mesures sur le budget de fonctionnement et de présenter ensuite un crédit dépassant le million de francs.

Cela n'a pas été simple de faire ce choix, le débat a été long et difficile, ce choix est en quelque sorte une sanction pour toutes les personnes qui ont travaillé et espéraient la présentation de ce projet. Le Conseil communal n'a pas éliminé, tracé ou abandonné le projet d'école. Le Conseil communal dit que dans l'environnement actuel de la situation financière, il n'est pas raisonnable de mettre cet objet à l'ordre du jour. Ce n'est pas quelque chose d'anodin puisque derrière ce crédit, il y a aussi tout un grand projet avec des espoirs. **M. le Syndic** explique qu'il y avait, il y a et il y aura, dans cet environnement négatif, le crédit soit refusé ce soir, et en cas de refus il n'aurait pas été possible de le présenter une nouvelle fois sans revoir l'entier du dossier.

Le Conseil a dit dans l'environnement financier, politique dans lequel on est maintenant. Il n'est sûrement pas raisonnable de présenter le crédit d'école après toutes les mesures d'assainissement des finances. Il y a aussi une question de responsabilité par rapport au risque, **M. Le Syndic** rappelle que dans la procédure, si ce soir le crédit était refusé, nous serions contraints de présenter un autre crédit car nous ne pouvons pas revenir avec le même document dans un mois, deux mois ou trois mois en disant il y a eu les élections, les gens ont refusé les nouveaux accepteront donc on fait un copier-coller et puis on le met au prochain tractanda. Il y avait, il y a et il y aura un risque important que finalement pour des raisons qu'on peut comprendre ce soir, au vue de l'ambiance pesante, que cette demande ait été refusée.

Ceci est également valable pour le projet du local du feu de Promasens qui devait être présenté initialement. Ces choix sont sévères, tous en sont conscients, mais cela est factuel.

Les seuls investissements présentés ce soir, sont ceux déjà validés/approuvés par le législatif. Il n'est pas demandé au conseil général de refuser des investissements. Le Conseil communal s'est engagé à dire que tout ce qui est nécessaire doit être réalisé ce qui est utile est reporté, ça fait partie du package et ça fait partie aussi d'un engagement pris au niveau de l'exécutif. Il n'est pas possible de demander l'effort fiscal aux citoyens et se dire que nous avons quelques millions disponibles, et puis on va se faire quand même un peu plaisir parce que c'est c'est plaisant de lancer des projets. Le Conseil communal souhaite appliquer la rigueur la plus stricte en ce qui concerne les investissements, en ne gardant que les crédits déjà votés et en ajoutant aucun nouveau crédit.

M. le Syndic rappelle que le montant de CHF 3'771'258.12 correspond aux crédits déjà votés et que dans cette enveloppe, une partie des projets sont gelés. Le Conseil communal a considéré comme étant des budgets prioritaires, les chantiers montrés dans le tableau précédent.

 Budget 2026_RECAP Investissements.pdf

5.3 Rapport de la Commission financière, débats

M. le Président remercie les intervenants pour les explications et donne la parole à la commission financière.

M. C. Bays fait lecture du rapport. La Commission financière tient à remercier le Conseil communal ainsi que les services concernés pour le travail important réalisé dans la préparation du budget et pour la nouvelle documentation mise à disposition, laquelle apporte des informations pertinentes facilitant l'analyse des éléments financiers présentés.

Elle relève toutefois que la mise à disposition d'indicateurs financiers complémentaires, ainsi qu'une vision plus détaillée de la planification financière à moyen terme, permettraient encore de renforcer la lisibilité et l'appréciation prospective des décisions financières futures. **M. Bays** ajoute que cela a finalement été présenté dans l'explicatif donné ce soir.

La Commission financière procède à une appréciation globale de l'équilibre financier du budget, en particulier au regard de la capacité d'autofinancement, de l'évolution de l'endettement et de la cohérence des investissements. Elle n'a pas procédé à une analyse détaillée visant à se prononcer sur l'opportunité d'augmenter ou de diminuer individuellement chacune des positions budgétaires. La Commission rappelle que tout membre du Conseil général conserve la possibilité de proposer des amendements ciblés sur des positions budgétaires spécifiques dans le cadre des débats.

La Commission considère que le budget 2026 permet avant tout de stabiliser la situation financière à court terme, mais ne résout pas les déséquilibres structurels identifiés par la planification financière. Elle estime indispensable que les prochaines années fassent l'objet d'un suivi strict de l'évolution des charges, d'une priorisation rigoureuse des investissements et d'une analyse régulière de la capacité d'autofinancement.

M. le Président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre les débats.

Mme M. Senn, souhaite lire le rapport de la Commission énergie et durabilité. Celle-ci reconnaît les enjeux financiers que traverse la commune actuellement et qui limite la marge de manœuvre sur les questions environnementales. La commission tient à préciser que le budget comprend différentes lignes concernant la durabilité. Par exemple, nous payons chaque année une cotisation à l'association Cité de l'énergie, sans avoir une vision claire pour obtenir ce label. Pourtant, son obtention devrait être un objectif prioritaire, il ne s'agit pas juste d'un label, mais bien de faire sa part en tant que commune sur nos questions climatiques. Par ailleurs, Rue a déjà reçu un ultimatum pour mettre aux normes le chauffage de certains bâtiments communaux, le Trieur et l'Hôtel-de-Ville, notamment. L'échéance de mise aux normes a été fixée à 2027, il est donc impératif et non négociable de faire des investissements visant à diminuer les émissions de CO2 dans les bâtiments communaux. Par exemple, par la réalisation de projets comme celui de chauffage à distance dont nous apprenons ce soir qu'il était revu à la baisse et tout de même maintenu. **Mme Senn** ajoute que les actions en faveur de l'environnement sont aussi souvent bénéfiques pour le porte-monnaie et leurs réalisations ultérieures ne coûtera que plus cher, tant financièrement qu'en impact sur l'environnement.

Elle cite trois exemples, pour une économie potentielle. Limiter le trafic sur une route communale en mettant certaines routes en riverains autorisés, permettra de limiter l'entretien de ces routes et les rendra plus propices à la mobilité douce. Envisager des transports scolaires pour les plus grands par les bus de lignes et TPF, permettrait de diminuer drastiquement le coût par enfant. Troisième exemple, on pourrait mettre les panneaux solaires par un intermédiaire du coopérative solaire sur nos toits communaux, ça a déjà été fait. Par ailleurs. Étant donné que nous n'avons pas cette capacité d'investissement, c'est la coopérative qui investit et ça nous permet d'avoir de l'électricité gratuite. Voilà juste quelques exemples de la part de la Commission.

M. X. Cuérel ajoute que que si nous pouvons saluer la limitation des investissements, il aurait été bien de voir aussi dans le planification financière la priorisation des blocages des investissements et leurs impacts. Il se questionne principalement par rapport au report de la révision du PAL.

M. Le Syndic répond qu'en matière du PAL, les choses vont toujours très vite. Depuis 2 ans, nous attendons la décision du Canton concernant la situation particulière d'Auboranges. La décision devrait tomber au début du second trimestre 2026, alors qu'elle était espérée en décembre 2025. Cette décision a un impact direct sur le crédit pour la révision du plan d'aménagement du territoire. Sitôt que la décision sera rendue, un crédit pourrait être demandé aux législatifs. Il y a risque que nous devions dézoner certaines parcelles et cela aurait de graves conséquences. Cela a donc incité le Conseil communal à reporter le point.

M. D. Hoffmann demande de quelle décision il s'agit. **M. le Syndic** répond que le PAL d'Auboranges n'a pas été mis à jour dans le sens des mises à jour de la loi. Auboranges n'a donc pas fait les adaptations demandées par le Canton. Pour que les communes appliquent les modifications, le Canton fini par prendre le bâton et menace de geler des zones. C'est ce qui est arrivé à Auboranges.

M. X. Cuérel peine à entendre ce genre de chose car nous savons aujourd'hui que le PAL est freiné par la lenteur du Canton. Est-ce que par le biais des efforts de la Commune aujourd'hui, le Canton pourrait assouplir quelque chose pour nous aider car avoir des zones constructibles permettraient d'amener des entreprises ou des nouveaux citoyens. **M. Le Syndic** répond que le marchandage dans ce secteur n'est pas possible. Nous allons bientôt devoir passer à la LAT2 et avec, un nouvel outil qui s'appelle le Plan d'Aménagement Régional. Le plan cantonal exclu toutes possibilités d'urbanisation depuis Ursy jusqu'au sommet d'Auboranges. Dernièrement nous avons déposé notre candidature pour obtenir une zone artisanale de 4'000m² dans le commune. Le dossier a été déposé au Canton en demandant de ne pas nous oublier. La réponse est très claire... nous sommes une zone rurale et nous resterons rurale aux yeux du Canton. Dans ce contexte, nous transférons donc nos possibilités de développement. **M. Le Syndic** ajoute qu'un phénomène reste et il s'agit de la densification. Ouvrir de nouvelle zone ne sera pas possible, les dés sont jetés. A quelque part, cela doit nous servir de vision pour le développement de la Commune dans les années futures.

M. T. Michels fait la remarque concernant les charges liées. Celles-ci ont un impact très clairs sur notre budget. Quelles sont les mesures prises au niveau des gouvernances de ces associations pour limiter cette explosion des coûts.

M. le Syndic répond qu'il y a les charges liées avec le Canton et celles avec les associations régionales. La tendance sans aucune exception, à chaque adaptation de loi cantonale apparaît la notion de régionalisation. La culture se développera à Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis... mais pas chez nous car nous sommes rural. Par contre, pour le financement, nous ne serons pas oubliés.

Tous les districts se remettent en question au niveau organisation. La Veveyse relance même sa fusion en une commune unique pour simplifier bien des choses.

Il est probable que nous parlons de la Commune de Rue telle que nous la connaissons aujourd'hui pour les 2 prochaines décennies. Nous ne parlons pas encore d'une commune unique en Glâne. Il y a un projet de réunir les différentes associations (RSG, COG,...) avec à sa tête le Préfet, pour réduire les acteurs. Aujourd'hui le problème c'est que ces associations de communes utilisent mal l'argent, elles ne maîtrisent pas les coûts. Le moyen d'action de la commune est extrêmement limité, et même si au mois de décembre la presse fribourgeoise disait, "il faut que les communes se bougent dans les assemblées". Par contre, il y a clairement une pression qui se fait maintenant sur ces organes pour dire, nous voulons maîtriser les coûts. C'est un chemin extrêmement compliqué, et nous avons peu de chance d'aboutir à des améliorations. Il est clair que toutes les communes ont cette problématique depuis très longtemps. Le chemin est extrêmement compliqué et nous avons peu de chance d'arriver à une solution concrète. Le constat est relativement amer.

M. Ch. Jaccoud ajoute, en tant que membre du comité directeur du COGI, que nous sommes tous responsables de l'impact financier des amortissements, puisque c'est la population du district qui a accepté les 65 millions d'investissement (Epicentre, Bicubic, agrandissement du COG...). Le comité de direction a une marge de quelques pourcents sur les charges. Pour le RSG, les coûts vont encore augmenter également car il manquera des lits, étant donné que la population vieillie. Toutes les communes sont dans des situations critiques. La seule solution sera sûrement d'adoucir les règlements liés aux finances, car le canton ne pourra pas toujours charger les communes.

Il ajoute, concernant le PAL, nous ne nous battons pas pour perdre du terrain à bâtir. Le combat aujourd'hui est de maintenir les parcelles à bâtir non bâtie, en zone. Le Canton nous menaçait de dézoner car estimait Auboranges surdimensionnée. La commune avait fait des rapports et transmis au Canton pour prouver qu'en réalité elle est sous-dimensionnée.

5.4 Approbation des budgets

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée les budgets 2026

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 37 Non : 2



Le budget de résultat 2026 est **approuvé à la majorité des voix.**

6 Reprise du bilan de l'Association de la salle polyvalente de Promasens

6.1 Reprise et intégration du bilan de l'Association à la comptabilité de la nouvelle commune

M. le Président donne la parole à **M. G. Muller** pour les explications liées à la reprise du bilan de l'association de la Salle polyvalente

M. Muller explique que c'est un point formel. L'association de la salle polyvalente de Promasens a été dissoute à la suite de la fusion. La salle polyvalente de Promasens devient maintenant la salle communale de Rue.

6.2 Présentation du bilan

Tous les actifs et tous les passifs du bilan deviennent des actifs et les passifs du bilan de la nouvelle Commune de Rue. Ce qui a pour conséquence principalement une chose sur le compte du résultat qui a été relevé, c'est l'amortissement de cette salle qui nous coûte annuellement CHF 41'000.-- environ, soit à peu près 1/2 point d'impôt, ceci jusqu'en 2037. Après c'est environ CHF 3'000.-- jusqu'en 2054.

L'association avait des dettes envers les communes et comme il y a eu fusion, cela se compense dans le bilan. Maintenant il y a un petit effet, mais qui est très dérisoire par rapport au capital présenté de grosso modo CHF 12 à 14 millions les cinq prochaines années.

Total actif : 685'886.03

Total passif : 744'575.83

Cela nous apporte quand même les informations principales au niveau du capital propre et du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la commune. Il y avait une dette bancaire qui a été entièrement amortie en juillet 2025.

En complément, **M. le Syndic** explique que nous avons de la chance car tout a été amorti. C'est le résultat de se mettre ensemble pour un joli projet, qui a toujours été très bien entretenu, il s'agit d'un point de rencontres pour les lotos et autres manifestations.

6.3 Débats et vote sur la reprise des actifs et passifs du bilan

M. Le Président donne la parole à l'assemblée pour toutes questions/remarques.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée la reprise du bilan de l'association de la salle polyvalente.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 39 Non : 0



La reprise du bilan de l'association de la polyvalente de Promasens **est accepté à l'unanimité**

7 Divers

M. le Président donne la parole au Conseil Communal.

M. Le Syndic souhaite donner quelques informations concernant le Tour de Romandie. Le tour de Romandie partira de Rue le 30.04.2026. Il y aura un coin selfie sur le Champ de Foire. Le top départ sera donné à 13h00. Il a été négocié que tous les villages de la Commune devaient être traversés. L'arrivée sera à Vucherens. Les enfants du cercle scolaire auront congé. Pour financer tout cela, il y aura un repas de soutien le 20 mars à 11h30, pour CHF 100.-/repas. Les 21 et 22 mars 2026 aura lieu un loto à Promasens. Aller voir le site www.tdr2026rue-vucherens. Des bénévoles sont recherchés pour les 20-21-22 mars et aussi pour le 30.04.2026. Il ne faut pas hésiter à s'inscrire.

Mme E. Vaucher souhaite prendre la parole concernant le crédit d'étude de l'école reporté, en ces termes :

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chers collègues du Conseil Général, Mesdames et Messieurs,

A l'annonce de l'annulation du crédit d'étude pour la nouvelle école, je me suis sentie dans l'obligation de réagir, tant l'indignation est grande ! Annuler ce crédit aujourd'hui, c'est envoyer un signal inquiétant : celui du renoncement, encore une fois... J'ai bien entendu le complément de M. Aeby, je l'en remercie. Cependant, je maintiens ma prise de parole de ce soir.

Beaucoup me connaissent avant tout comme enseignante dans notre cercle scolaire. Mais aujourd'hui, c'est avec mes multiples casquettes, de citoyenne de Rue, de maman d'enfants de la commune et d'enseignante que je prends la parole.

Constatant, au fil des années, les difficultés récurrentes et l'absence d'avancées concrètes concernant le projet de nouvelle école, j'ai souhaité comprendre et m'impliquer davantage. C'est dans cet esprit que je me suis engagée politiquement il y a cinq ans.

Aujourd'hui, le constat est amer : une législature entière s'achève sans avancée réelle. Annuler le crédit d'étude, c'est freiner, un projet essentiel et prendre le risque de repousser encore une décision que l'on sait pourtant nécessaire. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que tant que je suis encore élue politique, je considère qu'il est de ma responsabilité de faire entendre ma voix.

Ce soir, c'est portée par mon groupe, l'ensemble du corps enseignant, la direction, les élèves de nos classes, et par toutes celles et ceux qui espèrent sincèrement voir cette nouvelle école devenir enfin une réalité, que je m'exprime. Derrière ce projet, il y a avant tout des enfants et des familles qui méritent mieux que l'immobilisme.

Je tiens à souligner le travail déjà accompli. Et j'espère sincèrement que le temps, l'énergie et l'engagement que les différentes commissions ont consacré à ce projet porteront leurs fruits un jour. J'espère que malgré ce contexte flou, la future législature saura reprendre ce dossier là où nous le laissons, afin que tous ces investissements n'aient pas été vains.

Nous l'avons entendu ce soir, la situation financière de la commune est préoccupante.

Toutefois, cela ne doit pas conduire à reléguer le projet de nouvelle école au second plan. Au contraire, nous avons tous pleinement conscience que le crédit demandé est conséquent. C'est précisément pour cette raison qu'il est essentiel que le Conseil Communal mette l'énergie nécessaire afin de proposer un projet solide, ficelé et cohérent, permettant enfin à ce dossier d'avancer concrètement.

La réponse ne peut pas être l'abandon ou le report indéfini du projet. Des reports, nous en avons déjà entendu beaucoup, maintenant place aux actes... !

Nous avons pu constater que, lorsque certains projets tiennent réellement à cœur, les moyens peuvent être mobilisés rapidement pour les faire aboutir. C'est aussi à la lumière de cela que l'on peut légitimement se questionner sur le réel positionnement de la commune concernant la construction d'une école centralisée.

Depuis des années, j'ai participé à des séances, des analyses, des discussions, des échanges au sein de différentes commissions.

Toujours les mêmes constats. Toujours les mêmes besoins. Toujours les mêmes urgences.

La nécessité d'une nouvelle école n'est plus à démontrer. Et pourtant, certains demandent encore des compléments d'étude comme s'ils espéraient découvrir soudain que, finalement, peut-être, cette nouvelle école ne serait pas nécessaire. Pendant que nous tergiversons, les enfants de notre commune poursuivent leur scolarité dans des bâtiments :

- qui ne répondent plus aux normes cantonales,
- qui ne garantissent pas une sécurité suffisante en cas d'incendie,
- où les surfaces de classe sont insuffisantes, (il manque entre 20 et 30 m²),
- où il n'existe pas de salle des maîtres, ni de salle d'appui pour les élèves en difficulté
- où la cour d'école est un parking, et ne permet pas de s'abriter en cas de pluie
- où les transports scolaires grignotent du temps sur les cours d'arts et de sport,
- où une période entière de gymnastique est supprimée faute d'infrastructures suffisantes.
- où les vestiaires et les escaliers sont tellement étroits qu'ils se marchent littéralement dessus
- où les enfants avec des béquilles, faute d'ascenseur, doivent être portés sur le dos de leur enseignante pour se rendre dans leur classe ou aux toilettes.

Pourtant, rappelons-le : selon l'article 57 de la législation cantonale, les communes sont tenues d'assurer un cadre de travail approprié aux élèves et au corps enseignant. Au vu des éléments exposés, cette obligation n'est aujourd'hui manifestement pas remplie.

Il est également essentiel de rappeler que l'école d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. On n'enseigne plus comme il y a cinquante ans. Les exigences pédagogiques ont évolué, les pratiques d'enseignement se sont transformées, et les besoins des élèves ont profondément changé. L'école doit pouvoir répondre aux réalités actuelles et futures.

Malgré ces conditions de travail, les enseignantes sont encore là. Pourquoi me direz-vous ?

La réponse est simple. Depuis de nombreuses années, des améliorations sont annoncées, des projets sont présentés comme imminents, régulièrement les autorités communales nourrissent l'espoir que c'est pour bientôt... Mais force est de constater qu'après tant d'années de promesse, 14 ans pour ma part, rien n'a concrètement évolué. Alors lorsqu'aujourd'hui j'entends qu'il s'agit juste d'un report, permettez-moi d'en douter...

Dans le cadre de la fusion communale, le regroupement de l'administration sur un seul site s'est imposé pour des raisons évidentes d'efficacité organisationnelle, de collaboration et pour répondre aux besoins actuels de la population.

Or, ces mêmes enjeux d'efficacité et de collaboration concernent tout autant le fonctionnement des écoles. Je le répète, il repose aujourd'hui sur une collaboration étroite entre les équipes pédagogiques, les directions et les services de soutien, ce qui implique des infrastructures adaptées. Alors, lorsque l'on découvre dans la presse que l'option envisagée serait désormais le maintien de trois sites scolaires rénovés, la question se pose légitimement encore une fois : pourquoi ce qui est reconnu comme indispensable pour l'administration ne le serait-il pas pour l'école ?

Il ne s'agit ni de confort, ni de luxe. Il s'agit de **nécessité**, de **sécurité** et de **responsabilité communale**.

Les constats sont établis. Les obligations légales sont connues. Les besoins sont identifiés depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, les excuses sont nombreuses. Mais les actes concrets, eux, restent trop rares. La commune ne peut plus se contenter de constater sans agir, elle se doit désormais d'assumer pleinement ses responsabilités. Reporter encore, c'est accepter un risque que nous ne devrions

plus tolérer collectivement. L'actualité récente nous a rappelé, de manière douloureuse, que parfois l'attente et le non-respect des normes de sécurité ont un coût et que ce coût peut être humain.

Pour terminer, je vais projeter quelques images des bâtiments scolaires actuels de la commune et les mettre en perspective avec ceux que nos voisins Ursy, Oron, Carrouges et Romont ont réalisés dernièrement et qui mettent bien en lumière les besoins de l'école d'aujourd'hui.

L'objectif de ces images est simple : permettre à chacune et chacun, de se rendre compte des réalités évoquées précédemment. Ainsi lorsque la population et le Conseil Général seront amenés, on l'espère le plus rapidement possible, à se prononcer sur des crédits importants pour l'avancement du projet d'école, ils puissent le faire en leur âme et conscience, mais surtout en toute connaissance de cause et dans un esprit de totale transparence.

Projection d'images :

L'escalier que vous voyez projeté à l'écran est celui de Rue. Dans ce bâtiment, ce sont **120 enfants** qui sont présents chaque jour. Cent vingt enfants qui, en cas d'urgence, devraient emprunter ces marches étroites, dans la panique, le stress, peut-être la fumée. Pour certains, ce sont 3 étages qu'ils devront descendre pour rejoindre la sortie. L'actualité récente nous a douloureusement montré, les conséquences dramatiques que peuvent avoir un escalier ou une voie de fuite trop étroite...

Le premier coup de pioche ne se fera pas demain, ni après-demain... il faudra faire preuve de créativité concernant les finances... j'ai bien entendu que la commune devrait faire des choix en terme d'investissements... mais ce projet doit, dès aujourd'hui, devenir une priorité communale.

Merci pour votre attention."

Mme Ch. Gremaud remercie sincèrement **Mme E. Vaucher** pour sa prise de parole. Elle ajoute qu'il est dommageable que le législatif n'est pas pu se prononcer sur ce projet. Tout le monde est bien conscient de la problématique financière de la Commune. Par contre, si nous souhaitons attendre que les finances soient à nouveau dans le vert, l'attente sera longue. Elle trouve inadmissible qu'à chaque arrivé de nouveau conseiller, il est nécessaire de démontrer une nouvelle fois la nécessité du projet, les besoins, etc.. Le projet a été analysé, on ne peut pas refaire le travail chaque fois, parce qu'une personne change et remet en doute le travail établi. On doit faire confiance aussi, c'est un indispensable. Les enfants c'est la priorité, on ne doit pas se poser des questions. Une réflexion personnelle la mène à la conclusion que si avant d'avoir un enfant on se pose la question des coûts, on n'en ferait pas car le coût d'un enfant est énorme pour son éducation, mais on finit on arrive très bien vivre, à gérer. On ne peut pas réfléchir comme cela pour un tel projet.

M. le Président, à titre personnel souhaite ajouter que pour financer le projet d'école, il sera nécessaire d'être créatif. Cette législature a voté beaucoup de crédit qui n'ont pas abouti. Il faut peut-être admettre que tout n'a pas été juste. L'avenir est plutôt à orienter vers les enfants que d'avoir des routes où nous pouvons croiser sans problème.

M. P.-A. Deillon souhaite rebondir sur la sécurité des écoles. Depuis longtemps, il fait des remarques sur ce point. Il estime nécessaire d'avoir des détecteurs de fumée, des signaux d'alarmes, d'augmenter les extincteurs à disposition dans les écoles.

M. Ch. Jaccoud souhaite parler de son combat pour les écoles. Nous l'avons entendu ce soir, la salle ici formidable, ça ne coûte plus rien pour les banques, c'est un lieu de rassemblement, il y a les lotos, des concerts, Mais si j'avais pu vous présenter le projet d'école lors de la dernière séance, tout cela faisait partie de la présentation. Il y a 30 ans env., **M. Ch. Jaccoud** était lui-même dans les discussions pour construire cette salle. A l'époque, il y a eu de l'audace, de la vision de la part des communes de Ecublens, Promasens et Auboranges qui ont osé faire la salle polyvalente alors que leur taux d'impôt était à 1.25%. Aujourd'hui, on l'a dit, on a reconnu c'est superbe et tout est amorti. Il y a eu de l'audace, il y a eu une vision. Et ça c'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier, Chapelle nous a rejoint après mais on peut le faire, on n'a pas d'argent, mais on peut le faire! On ne travaille pas avec notre porte-monnaie privé comme on travaille au niveau public. Oui il y a des règles, oui il y a des choses à contrôler mais on peut et pour certaines choses on doit oser. C'est la preuve qu'on peut le faire. Aujourd'hui, nous n'avons pas osé, la décision de ne pas présenter le projet a été prise, c'est comme ça. Cela a été répété plusieurs fois, le projet est suspendu. Peut-être que son retrait de la vie politique peut surprendre, mais pour sa part, cela fait 6 ans qu'il défend ce projet. Il était prêt à se battre encore pour ce projet-là. Mais à la suite de ce report de crédit, il n'a pas l'envie de se relancer dans une présentation de nouveau projet, car il est, selon lui, plus crédible à présenter encore une nouvelle variante pour ce projet. Après 32 ans dans la vie communale, il n'a plus d'essence dans le

moteur pour continuer ce combat. Il reste bien entendu à disposition pour transmettre des infos. Il souhaite de tout coeur que le projet d'école se poursuive avec la nouvelle législature.

Bien qu'il soit difficile de faire des transitions après tout cela, **M. le Président** informe donne les dates importantes pour la commune dans les prochaines semaines. La matinée du Conseil général se déroulera le samedi 11 avril 2026 vers 9h00. Il s'agira de la visite de la STEP, les détails arriveront ultérieurement.

8 Clôture de la séance

L'assemblée ne demandant plus la parole, **M. le Président** remercie toutes les personnes qui ont participé à la séance. Il remercie la présence en nombre du public. Pour des raisons évidentes de budget, il n'y a pas d'apéritif à la suite de la séance mais chacun peut rester pour échanger avec les membres du législatif et de l'exécutif. La séance est levée à **22h22**.

Arnaud Boschung
Conseiller général - Président

Karine Charrière
Secrétaire du Conseil général